

Compte rendu de la réunion du 14/06/16

Groupe : **Entreprises et territoires** – Pilote : Sophie CHAMPAUX

Actualités du réseau GRANDDE :

- **Vendredi 1^{er} juillet à 9h30, groupe de travail « Gestion de l'Espace et Biodiversité » à Oril Industrie (Bolbec).**

Lundi 4 juillet de 17h30 à 19h30, groupe de travail « Qualité de Vie au Travail » à Opcalia à Bois-Guillaume.

La réunion a eu lieu à l'Espace Saint Patrice à Bayeux de 10h à 12h00.

Présents :

Christophe BEAUGE (VALLOIS)	CB
Marion BROSSEAU (IRD2)	MB
Sophie CHAMPAUX (LOBA)	SC
Romain DEBRAY (AREN)	RD
Christophe DROUAULT (FIM)	CD
Claire IDESHEIM FROMAGER (OPCALIA)	CIF
Antonin LEBLANC (VERTICAL FLORE)	AL
Héloïse LECLERC (BAYEUX INTERCOM)	HL
Stéphanie LEMEILLE (APCAR)	SL
Eglantine LERENDU (GRANDDE)	EL
Chantal ROVARCH (VILLE DE BAYEUX)	CR
Jean-Michel THOUVIGNON (GRANDDE)	JMT

Ordre du jour:

- Réflexion sur la notion de « biodiversité » comme bien commun et échanges de cas concrets
- Echanges sur d'autres biens communs
- Point d'actualité, questions diverses et programmation de la prochaine réunion.

Excusés :

Franck BLANPAIN (EDF)

La réunion débute par un tour de table permettant de connaître les nouveaux membres qui participent au groupe de travail « Gestion de l'Espace et Biodiversité » ou qui le réintègrent.

Le groupe Entreprises et Territoires s'est formé en octobre 2014.

Sophie Champaux (consultante à LOBA Conseil), pilote du groupe de travail, introduit la séance en rappelant les objectifs et l'intérêt de travailler sur les synergies entre territoires et entreprises.

Dans cette optique, le groupe de travail Entreprises et territoires vise à :

- articuler les préoccupations des collectivités et des entreprises ;
- repérer les attentes réciproques ;
- créer les conditions favorables à la compréhension ;
- identifier des projets d'intervention et/ou actions collectives.

Lors de la précédente réunion du 29 mars 2016, les membres du groupe ont choisi de mener une réflexion sur **la notion des biens communs**.

Un tableau des biens communs avait été élaboré à cet effet pour constater l'utilisation et la gestion par les entreprises et les territoires (au sens collectivités).

Il s'est avéré que certains biens communs sont souvent générés par les collectivités et utilisés par les entreprises.

Cependant leur gestion ne peut être confiée qu'à un seul acteur.

Une question se posait donc : **en quoi l'entreprise, utilisatrice des biens communs, peut également contribuer à leur préservation en collaboration avec la collectivité?**

Réflexion sur la notion de « biodiversité » comme bien commun et échanges de cas concrets

SC : Exemple de l'Abbaye de Fontevraud (Maine et Loire) :

<http://www.fontevraud.fr/A-propos-de-Fontevraud/Developpement-durable>

L'Abbaye et ses abords font partie d'un **site classé** depuis 2013. Ce monument monastique, datant du Moyen Age, a été réhabilité de façon responsable par un **collectif de parties prenantes publiques et privées**.

En effet ce projet de réhabilitation de l'Abbaye est issu d'une initiative collective qui témoigne de la **coopération des collectivités et des entreprises locales** en faveur d'un projet de territoire qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

L'Abbaye de Fontevraud est engagée depuis plusieurs années dans un programme environnemental audacieux (**gestion différenciée**, éco-pâturage, actions en faveur de la préservation de la faune et flore, présence d'un pôle énergétique valorisant les énergies renouvelable...) permettant, entre autres, à l'Abbaye d'être **normée ISO 26000** et d'obtenir le **label refuge LPO**.

Ce domaine propose également des services numériques et ludiques (mise à disposition de tablettes dans l'hôtel, création d'un ibar...) permettant ainsi aux visiteurs de mieux s'approprier la richesse historique de ce lieu et d'obtenir les informations qu'ils souhaitent pour le bon déroulé de leur séjour et **d'être co-acteur de leur visite**.

Un certain nombre de **partenaires** a porté la réhabilitation de ce domaine : la **Région**, la **Communauté Saumur Agglo Loire Développement...** en faisant intervenir **les entreprises locales**.

La création d'un **pôle énergétique**, financée par la région Pays de la Loire, est au cœur du programme **Cité Durable** de l'Abbaye. La chaudière bois (utilisant du bois local issu de forêts éco-gérées) couplée à 92 panneaux photovoltaïques permet l'autonomie énergétique du site et de diminuer par 2 la consommation d'énergie et de diviser par 10 les gaz à effet de serre.

CB: Il serait intéressant de connaître les origines du projet, savoir à quel moment les entreprises ont pu être intégrées ? Se situaient-elles au moment de l'exécution ou étaient-elles déjà présentes au moment de l'initiative ?

MB : L'IRD2 avait organisé un temps de rencontre sur la thématique de la biodiversité comme levier de développement économique avec l'intervention de chercheurs tels qu'Hélène Leriche de l'association Orée. Cette association avait édité un ouvrage intitulé « **Intégrer la biodiversité dans la stratégie des entreprises** », disponible en format numérique sur :

http://www.natureparif.fr/attachments/143_Guide_oree_et_frb.pdf

Cet ouvrage fournit des exemples d'actions portées par des entreprises et/ou des collectivités en faveur de la biodiversité.

En France, nous pouvons citer l'**exemple de VITTEL** par la mise en place d'un mode de **Paiement pour Services Environnementaux (PSE)**¹ reposant sur des financements privés.

¹**PSE :** Les **Paiements pour Services Environnementaux** sont des instruments incitatifs qui consistent à offrir une rémunération en contrepartie de l'adoption de pratiques favorables à la préservation de l'environnement.

Ils reposent sur des constructions contractuelles qui peuvent impliquer des acteurs privés (propriétaires fonciers, entreprises, associations...) et des acteurs publics (État, collectivités territoriales...).

Depuis les années 1990, la société qui exploite la source d'eau minérale s'est engagée dans un programme PSE afin de réduire significativement le taux de nitrates des eaux de son aquifère (Hellec, 2015). La société a établi, avec l'aide d'agronomes, un cahier des charges de bonnes pratiques agricoles (qui prévoit notamment la suppression de la culture du maïs, le compostage des déjections animales...), puis elle a négocié des contrats individuellement avec les exploitants pour qu'ils changent leurs pratiques en échange de contreparties financières et foncières.

Les exploitants qui s'engagent à respecter le cahier des charges reçoivent des aides financières, voient la gestion de leurs effluents prise en charge, bénéficient d'un accès gratuit aux terres agricoles rachetées par l'entreprise, etc.

RD : Dans le **Pays de Bray**, les entreprises et les collectivités ont valorisé communément le paysage. Le bocage Brayon constitue une composante importante du territoire, ce qui a mené à la **structuration d'une filière bois bocage énergie** pour donner à la fois une valeur économique et écologique aux haies avec pour slogan « pour préserver nos haies, brûlons-les ».

<http://www.paysdebray.org/environnement/la-filiere-bois-energie/>

Les **collectivités** ont mis en place une **politique de soutien à la plantation de haies**, de créer une demande en bois énergie et ainsi créer des chaufferies bois (collectives ou rurales).

Cette demande en bois mobilise ainsi **les agriculteurs qui se sont structurés en coopérative** autour de cette dynamique d'entretien des haies qui leur permet d'en tirer profit et de diversifier leurs activités (stockage, broyage...).

Aujourd'hui cette filière bois bocage énergie est structurée grâce à ces acteurs qui ont su créer l'offre et la demande.

EL : Le Pôle Territorial de Coopération Economique² (PTCE) **Eco-Domaine de Bouquetot** en Pays d'Auge (Calvados) http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/PTCE_ECOPYA_fiche_descriptive_070213.pdf et <http://ecopya.org/>.

Ce PTCE s'est concrétisé suite à la rencontre entre un entrepreneur et un élu local pour valoriser le terrain préservé d'une ancienne ferme. **Plusieurs structures se sont regroupées autour d'un projet de développement d'activités économiques centrées sur la préservation de l'environnement**, la complémentarité des activités et leur dimension pédagogique.

Cet **éco-domaine est conçu tel un écosystème** : l'activité de méthanisation utilise et valorise les déchets de la production des jardins pédagogiques qui eux-mêmes utilisent le fumier de la ferme d'élevage de bovins, laquelle valorise ses productions grâce au tourisme vert. De même, la méthanisation produit de la chaleur pour la ferme de spiruline et les bâtiments du PTCE.

CI : La genèse de ce projet est intéressante car elle a émergé de la rencontre d'un entrepreneur et d'un élu alors que souvent il manque, sur ce type de projet, la volonté initiale de la part de ces acteurs pour porter un projet commun.

Nous pouvons également citer l'exemple de **la ville de Valenciennes** : stratégie globale de développement durable sur un territoire, relations entre l'impulsion, l'action politique et une équipe d'élus et les professionnels d'une administration territoriale.

Le développement durable est une question d'organisation, d'ingénierie, de professionnalisation, de compétences : <http://a21l.qc.ca/galleries-dexperiences/dans-le-monde/valenciennes-france/> (cf la pièce jointe).

² **PTCE** : Forme la plus structurée et novatrice des coopérations et mutualisations économiques dans les territoires, un **Pôle Territorial de Coopération Economique** (PTCE) se définit comme un groupement d'acteurs sur un territoire – entreprises et acteurs de l'économie sociale et solidaire associés à des petites et moyennes entreprises, collectivités locales, centres de recherche et organismes de formation – qui met en œuvre une stratégie commune et continue, de coopération et de mutualisation, au service de projets économiques innovants de développement local durable.

JMT : La fragmentation des territoires par des infrastructures peuvent constituer un obstacle pour les espèces or il y a un véritable enjeu à mettre en place des trames vertes et bleues.

Cependant certaines infrastructures linéaires (du type canalisation), lorsqu'elles sont recouvertes peuvent constituer un support à la trame verte et bleue et rendre ainsi favorable le déplacement de la biodiversité.

La collectivité impose dans son Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et Plan Local d'Urbanisme (PLU) de prendre en compte la biodiversité. Cette réglementation permet de ne pas nuire au développement de l'économie des entreprises du territoire, témoignant également de la collaboration entre ces structures.

RD: Les collectivités sont incitées à avoir un usage plus limité des produits phyto sanitaire les conduisant à se poser la question de la place laissée à la biodiversité.

Les espaces enherbés publics peuvent être des supports de développement pour certains acteurs (associatif, privés...) et faire l'objet d'une valorisation économique.

Il y a l'exemple de l'association Okotop qui propose des services d'éco-pâturage pour les collectivités et des entreprises (Véolia...) en Seine-Maritime.

CB : Il y a une réflexion à mener sur ce type de projet car travailler avec du vivant nécessite des contrôles sanitaires des animaux, leur entretien et traçabilité, la mise en œuvre d'une gestion sécurisée...

Echange sur d'autres biens communs tels que la compétitivité, les compétences...

JMT : Si nous considérons **la compétitivité économique** comme un bien commun, la démarche PNSI (**Programme National de Synergies Inter-Entreprises**) que le Réseau GRANDDE mène en Normandie est un exemple de collaboration entre les pouvoirs publics et les entreprises pour développer ce bien commun.

Actuellement, 3 ateliers ont été menés sur 3 territoires (Métropole de Rouen, Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine et Communauté d'Agglomération Seine-Eure).
<http://www.grandde.fr/pnsi.html>

Avant chaque atelier, il est demandé aux entreprises qui y participent, de se préparer et de venir avec un certains nombres de ressources qu'elles peuvent mettre à disposition et qu'elles n'utilisent pas ou ne valorisent pas. (Matériaux, foncier, compétence et expertise...).

Lors des ateliers, les entreprises échangent sur ces ressources et des synergies potentielles sont détectées qu'il ne reste plus qu'à concrétiser par la suite.

Ces ateliers qui s'inscrivent dans l'économie circulaire peuvent être dupliqués sur d'autres territoires tels que l'Agglomération de Caen la Mer...

CD : L'ouvrage du dernier prix Nobel d'Economie, Jean Tirol, porte sur l'économie du Bien Commun.

JMT : Comment faire vivre ce bien commun qu'est la connaissance partagée ?

Le monde économique a un rôle à jouer mais l'entreprise met-elle suffisamment de moyen, est-elle suffisamment organisée pour entretenir cette compétence ? C'est plus un effet secondaire de ses activités qu'un objectif principal.

CI : Il y a une expérimentation en Seine-Maritime sur **l'alternance partagée**, où un grand donneur d'ordre peut programmer des parcours alternants et solliciter ses sous-traitants pour pouvoir partager cette alternance. Cette démarche permet de préparer les compétences de demain et de former en fonction des besoins identifiés mais comment s'inscrit la collectivité face à cette démarche qui concerne les entreprises ?

La collectivité peut être concernée par la question des financements et les actions de formation mais elle est souvent réduite à ce rôle de financeur.

SC : L'Economie de la connaissance d'Idriss Aberkane :

https://www.youtube.com/watch?v=dM_JivN3HvI

Point d'actualité, questions Diverses et programmation de la prochaine réunion.

Les membres du groupe souhaitent organiser un évènement concret sur cette notion des biens communs afin de porter à connaissance la réflexion menée.

RD : Les Assises du Développement Durable qui auront lieu cette fin d'année portera sur la thématique des Biens communs « les communs normands » le 7 décembre 2016.

Cet évènement est organisé par la Région avec l'appui de l'ARE Normandie.

La programmation sera réalisée en concertation avec les partenaires associés.

Cet évènement constitue une occasion de valoriser le travail et les échanges du groupe qui pourraient être intégrés dans un atelier ou une conférence lors de ces assises.

Pour cela il est nécessaire de travailler sur les éléments à mettre en œuvre pour préparer cet évènement.

Il peut être intéressant d'aborder la **santé et l'accès au soin** comme bien commun pour répondre à la question suivante : *comment les structures privées et publiques contribuent à préserver ce bien commun et à développer sur leur territoire ?*

Il sera ainsi possible de faire le rapprochement avec le territoire de Bayeux sur cette question.

Mme Champaux et Mme Rovarch se proposent de travailler en amont sur ce bien commun avant la prochaine réunion.

La santé, par son aspect transversal, peut faire le lien avec les autres biens communs (qualité de vie au travail, cadre de vie, santé environnementale, biodiversité...). Un rapprochement avec les travaux du groupe de travail Qualité de Vie au Travail pourra également être réalisé.

Un autre bien commun pourra être abordé à savoir **la forêt avec la compensation carbone** et l'économie du bois.

L'entreprise qui a un impact sur l'environnement peut porter une réflexion sur sa compensation au niveau local avec l'aide des collectivités et associations (Normandie Forever dont l'objectif est de contribuer à la réduction des émissions de CO2 notamment par la séquestration de carbone en forêt, les défis ruraux, Profession Bois, Anhoribois...). Cette thématique est plus en lien avec l'économie circulaire, et peut faire l'objet d'un autre atelier lors des Assises du DD régionales.

Prochaine réunion :

- Mardi 19 juillet à Bayeux (lieu à définir) à 10h
- Mardi 13 septembre à Bayeux à l'Espace Saint Patrice à 10h

L'IRD2 fait un rappel sur la conférence « [Liens à la Nature : quels impacts sur nos décisions ?](#) » qui aura lieu le 30 juin à 18h à l'Abbaye aux Dames.